

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 13

Votants: 15

Séance du 27 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre l'assemblée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul COMTE

Sont présents: Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Christophe PIN, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Olivier ORS, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Représentés: Isabelle COLLOMP par Isabelle DELAMARE, Raphael PIERRET par Christophe PIN

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Martine NEVIERE

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Martine NEVIERE est désigné en tant que secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 02 juillet 2021.

Vote: pour: 12 ; contre: 3 ; abstention: 0

PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Mélanie GAILLARD

La crise sanitaire a entraîné une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement.

Le plan de relance comporte un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la COVID-19.

Développer les compétences numériques, comme le prévoit le décret n°2019-919, suppose de généraliser les usages et de développer les ressources numériques pour l'éducation.

Dans ce cadre, un appel à projet spécifique concerne le 1^{er} degré d'enseignement, pour poursuivre la lutte contre la fracture numérique. Il s'agit d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la conjugaison de trois volets essentiels : l'équipement, les services et ressources numériques, l'accompagnement des professionnels.

D'une manière générale, il s'agit de doter les écoles d'un équipement numérique fixe et mobile, d'un accès à Internet et d'un réseau informatique. Cet équipement doit être adaptable pédagogiquement, connecté et sécurisé.

Dans cet optique un appel à projets pour le socle numérique dans les écoles élémentaires et primaires est initié par l'état à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique.

Afin d'enrichir ce plan d'action municipal, un dossier de candidature est déposé en vue de bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce plan de relance.

L'octroi de cette subvention est subordonné à la signature d'une convention qui sera transmise à la commune après étude du dossier.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan de Relance Numérique et à signer tous documents afférents à la demande de subvention.

Ouï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le plan de financement de l'annexe 9 (détail des montants par commune et par école) page 7 de la convention.

- **Autorise** le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan de Relance Numérique

- **Autorise** le Maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention dans le cadre de ce Plan de Relance Numérique

Vote: pour: 15 ; contre: 0 ; abstention: 0

AIDE AUX ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE MALLEMOISSON

Rapporteur : Mélanie GAILLARD

Le conseil municipal décide de renouveler les aides aux activités extrascolaires pour l'année 2021.

Il est décidé de maintenir la somme attribuée pour les aides aux activités extrascolaires à 30€ par enfant.

Les ayants droits sont les enfants de Mallemoisson qui ouvrent droit à l'allocation de rentrée scolaire jusqu'à 18 ans.

Les aides aux activités extra scolaires seront versées sur l'exercice budgétaire en cours, les demandes devront donc être déposées avant le 01/12/2021.

Ouï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de renouveler les aides aux activités extrascolaires pour l'année 2021

Vote: pour: 15 ; contre: 0 ; abstention: 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FODAC 2022

Rapporteur : Christophe PIN

Le Maire explique au conseil que les associations utilisent de plus en plus souvent l'ancienne maison du garde barrière, surnommée la "maisonnée" afin d'y organiser la fête votive, des vides greniers, des concours de boules, le marché floral, le marché hebdomadaire... Or de nombreux problèmes d'ordres techniques apparaissent régulièrement tels que des coupures de courant mettant en avant la non conformité du bâtiment. De plus, l'état général du bâtiment se dégrade : volets non fonctionnels, carrelage en mauvais état, sanitaire très vétuste, poste de travail inapproprié. C'est pourquoi il devient nécessaire, voir urgent, de réhabiliter ce bâtiment, afin qu'il puisse être mis à disposition des associations sans risque pour elles.

M. le Maire précise que cette réhabilitation peut faire l'objet d'une subvention de la part du département, FODAC 2021, au taux de 25 % du montant HT.

La commune sollicite donc l'aide financière de Madame la Présidente du Conseil Départemental au titre du FODAC 2021 pour financer la réhabilitation de ce bâtiment.

M. le Maire précise que plusieurs devis estimatifs ont été demandés. Ces derniers s'élèvent à la somme de 29 359.15 € TTC soit 24 465.96 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** le projet de réhabilitation de la maisonnée.
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du FODAC 2021 au taux de 25% du montant HT des travaux.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) : 24 465.96 euros

FINANCEMENT :

• FODAC 2021	6 116.49 € (25%)
• AUTOFINANCEMENT	18 349.47 € (75%)
• TOTAL H.T.	24 465.96 € (100%)

- **Autorise** M. le Maire à signer tous les pièces relatives à ce projet.

Vote: pour: 15 ; contre: 0 ; abstention: 0

APPROBATION DE LA CONVENTION DE FOURRIERE ENTRE L'ASSOCIATION DIGNOISE DES ANIMAUX ET LA COMMUNE DE MALLEMOISSON

Rapporteur : Jean-Paul COMTE

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible d'adhérer au chenil municipal de Digne les Bains, dans le cadre de sa mission de fourrière pour les chiens et chats en état d'errance ou de divagation.

Elle précise que cette adhésion implique une indemnité pour pucer ou tatouer l'animal à hauteur de 100 € par chien et de 65 € par chat sans cotisation annuelle.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat avec le chenil municipal de Digne les Bains et propose au conseil municipal de délibérer.

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** d'adhérer au chenil municipal de Digne les Bains à compter du 1^{er} octobre 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le chenil municipal et dit que la présente convention est conclue pour une durée d'un an et reconductible tacitement durant 3 années.

Vote: pour: 15 ; contre: 0 ; abstention: 0

CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE MALLEMOISSON A L'ATTRIBUTION DES PARCELLES DE MADAME DAVID MARTINE

Rapporteur : Jean-Paul COMTE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la commune a l'intention de se porter candidate à l'attribution des parcelles de Madame DAVID Martine si la SAFER exerce son droit de préemption.

-
- Parcelles concernées : A763 et A1117 en totalité
 - Surface totale : 36a 90ca
- Les parcelles seront à usage de "jardins partagés" ou "jardins familiaux".

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **De faire** acte de candidature pour les parcelles proposées par la SAFER
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la transaction

Vote: pour: 15 ; contre: 0 ; abstention: 0

Questions diverses:

Madame MARTIN Emmanuelle a demandé qu'il soit rajouté sur le projet de délibération "candidature de la commune de Mallemoisson à l'attribution des parcelles de Madame DAVID Martine" l'usage de "jardins partagés".

Monsieur le maire accepte la demande.

Monsieur le maire modifie oralement le projet de délibération et le propose au vote.

Monsieur le maire informe l'assemblée des changements d'horaires d'ouverture du bureau de poste de Mallemoisson, à partir du lundi 04 octobre il sera fermé les samedis matin.

Monsieur le maire évoque la demande de mi-temps thérapeutique d'un agent technique, recommandé par le corps médical.

Monsieur le maire annonce l'audience du 07 octobre 2021 concernant l'affaire du certificat d'urbanisme négatif de Monsieur Julien.

Monsieur le maire informe l'assemblée de la vente de l'hôtel-restaurant "provence" et précise l'enjeu attractif de la commune durant ces années de service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H50

La Secrétaire, Martine NEVIERE



Le Maire, Jean-Paul COMTE



